Les effets pervers du formalisme (études à partir du contrat d'auteur) (Document en Français)

Accès au(x) document(s)

Accéder au(x) document(s) :

https://docassas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/2bba1f5c-3ea8-4730-ae36-cc7266da78f1

Ce document est protégé en vertu du Code de la Propriété Intellectuelle.

Modalités de diffusion de la thèse :

- **Thèse consultable sur internet, en texte intégral.**

Informations sur les contributeurs

Auteur : Noel (Noel), Sophie
Date de soutenance : 29-11-2012

Directeur(s) de thèse : Gautier Pierre-Yves

Etablissement de soutenance : Paris 2
Ecole doctorale : École doctorale de droit privé (Paris ; 1992-....)

Informations générales

Discipline : Droit privé
Classification : Droit

Mots-clés libres : Formalisme, Loi, Juge, Professionnel, Usages, Exceptions, Interprétation, France, Propriété intellectuelle, Contrat d'auteur
Mots-clés :

- Relations écrivains-éditeurs - France
- Droit d'auteur - France - Jurisprudence
- Formalités (droit) - France
- Droit -- Interprétation - France
- Propriété intellectuelle - Codes (droit) - France

Résumé : Le Code de la propriété intellectuelle est dédié à la protection des auteurs. Sur le terrain contractuel, cela se traduit par un formalisme important qui entoure la cession des droits patrimoniaux. Ainsi, le contrat d'auteur doit être rédigé par écrit, doit détailler le contenu du transfert, et doit préciser la rémunération de l'auteur. L'objectif du législateur, en recourant au formalisme, est de tenter de protéger l'auteur partie faible, de mieux l'informer, de restaurer un certain équilibre contractuel. Une étude de la matière révèle rapidement l'échec du formalisme en ce que le dispositif est inutile et inefficace. Pire, il crée nombre d'effets pervers, qui ne peuvent qu'inciter à douter du bien-fondé du choix du législateur. D'autant qu'il n'est pas possible en la matière de s'appuyer sur le rôle modérateur du juge qu'avait décrit Flour : en droit d'auteur, le juge est très exigeant quant au respect des dispositions formalistes et va même parfois au-delà de l'esprit des textes. Le juge n'assouplit pas le formalisme, il le rigidifie. Face à un droit d'auteur compliqué et exigeant, le professionnel, cocontractant de l'auteur et cessionnaire des droits, a souvent recours aux usages et se détourne ainsi du Code de la propriété intellectuelle. Ainsi, un droit parallèle des contrats d'auteur s'est progressivement mis en place. Devant l'échec du formalisme et sa mise à l'écart par la pratique, le législateur a dû réagir : il a choisi la voie de la réforme (très incomplète et imparfaite) en introduisant dans la loi quelques exceptions au formalisme. Le juge quant à lui semble finalement hésiter sur la démarche à suivre. A côté du mouvement très formaliste qui existe en jurisprudence, un autre courant, plus récent est à noter : certains juges décident de faire de l'interprétation du contrat la pièce maitresse de leur intervention pour faire reculer le formalisme. Ces magistrats, bien plus en phase avec la pensée de Flour, semblent nous indiquer la solution aux effets pervers du formalisme.

Informations techniques

Type de contenu : Text
Format : PDF

Informations complémentaires

Entrepôt d'origine :
Identifiant : 2012PA020082
Type de ressource : Thèse